

Championnats d'hiver open des Maîtres d'Ile de France		160
	14 et 15 janvier 2012	25m
	Envoi des engagements au format PCE: 4 janvier 2012 (Ou sur extranat.fr si disponible)	

■ **Date de la compétition**

14 et 15 janvier 2012

■ **Equipement**

Bassin de 25 mètres

■ **Catégories d'âges**

■ **Epreuves individuelles**

C1	25 à 29 ans	1987 / 1983
C2	30 à 34 ans	1982 / 1978
C3	35 à 39 ans	1977 / 1973
C4	40 à 44 ans	1972 / 1968
C5	45 à 49 ans	1967 / 1963
C6	50 à 54 ans	1962 / 1958
C7	55 à 59 ans	1957 / 1953
C8	60 à 64 ans	1952 / 1948

C9	65 à 69 ans	1947 / 1943
C10	70 à 74 ans	1942 / 1938
C11	75 à 79 ans	1937 / 1933
C12	80 à 84 ans	1932 / 1928
C13	85 à 89 ans	1927 / 1923
C14	90 à 94 ans	1922 / 1918
C15	95 et après	1917 et avant

■ **Epreuves de relais**

R1	Entre 100 et 119 ans
R2	120 / 159 ans
R3	160 / 199 ans
R4	200 / 239 ans

R5	240 / 279 ans
R6	280 / 319 ans
R7	320 / 359 ans
R8	360 ans et plus

■ **Règlement sportif**

Conformément aux règles F.I.N.A. et de la F.F.N. Il n'y aura qu'un seul départ

Il n'y aura aucun temps limite d'engagement pour l'ensemble des épreuves.

Chaque nageur pourra participer à 4 épreuves individuelles et aux relais. Le cas échéant, en fonction de la durée des réunions et des possibilités d'accueil de la piscine le nombre des séries pourra être limité. La sélection se fera par ordre d'arrivée des engagements.

Pour les relais, en cas de changement d'un ou plusieurs nageurs, les relais devront rester dans la même catégorie d'âge correspondant aux engagements. Si cela n'est pas le cas ils seront hors classement.

Les séries seront constituées en fonction des temps d'engagement.

■ **Programme**

1 ^{ère} réunion SAMEDI	2 ^{ème} réunion DIMANCHE
Ouverture portes : A définir, voir site internet	Ouverture portes : A définir, voir site internet
200 Nage Libre Dames et Messieurs 100 4 Nages Dames et Messieurs 200 Brasse Dames et Messieurs 100 Papillon Dames et Messieurs Pause de 2 heures 100 Dos Dames et Messieurs 50 Brasse Dames et Messieurs 100 Nage Libre Dames et Messieurs 4x50 4 Nages Dames et Messieurs et mixte	400 Nage Libre Messieurs et Dames 50 Papillon Messieurs et Dames 200 4 Nages Messieurs et Dames 50 Dos Messieurs et Dames 4x50 Nage Libre Messieurs et Dames et mixte Pause de 2 heures 200 Dos Messieurs et Dames 50 Nage Libre Messieurs et Dames 100 Brasse Messieurs et Dames

■ **NB : Mixte = moitié dames et moitié messieurs**

■ Modalités d'engagements

Les clubs devront engager leurs nageurs par mail (au format PCE) à engagements@cif-natation.fr pour le 4 janvier 2012

Aucun engagement ne sera accepté après cette date.

Une start-list paraîtra sur le site du CIF 5 jours avant la compétition.

Les nageurs devront être obligatoirement licenciés à la date du dépôt des engagements.

Les engagements et les forfaits sont soumis aux dispositions générales du règlement natation du C.I.F. : Le règlement financier se fera automatiquement sur la somme forfaitaire pour les clubs d'Ile de France.

Pour les clubs hors Ile de France merci d'adresser un chèque à l'ordre de « Comité Ile de France de Natation » au 163 bld mortier 75020 Paris.

Les forfaits non déclarés avant le mardi précédant la compétition à 17h ne bénéficieront pas de la remise et la totalité des droits restera acquise au C.I.F.

En cas de forfait, aucun certificat médical ne sera pris en compte.

■ Droits d'engagements

Individuel	16 €	remise de 50% = 8 €
Relais	30 €	remise de 50% = 15 €

■ Engagements au bord du bassin

Le jour de la compétition, ils seront acceptés dans la mesure des places disponibles à la suite de forfaits, et réservés aux nageurs ne figurant pas sur le programme.

Ils devront présenter leur licence en cours et s'acquitter du droit d'engagement d'un montant de 35 euros (chèque ou espèce). Un reçu de paiement sera remis

■ Récompenses

Classement individuel : Une médaille aux trois premiers par catégorie d'âge.

Classement relais : Une médaille aux trois premiers relais par catégorie d'âge.

Une nageuse ou un nageur, hors Ile de France, engagé sur la compétition ne pourra prétendre au titre de champion d'Ile de France.

■ Officiels

1 officiel par club pour 5 nageurs engagés et pour chaque journée. A défaut, une amende sera appliquée selon le règlement du CIF.